

Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES



CLUB : Ecurie Li Skiron Hives – Erneuville asbl

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE : AC/ KC / RKX de HIVES (La Roche)

DATE : dimanche 6 AOUT 2023 **Championnat FWB 2023**

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des Vérifications administratives :



CIRCUIT DE HIVES

(6984 LA ROCHE)

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Li Skiron Hives-Erneuville ASBL

siège social : Erneuville,41 6972 Erneuville

N° d'entreprise : 416141608

- Président : MATHIAS Eric

Lic. ASAF : LX 742

- Vice-Président : VOLVERT Patrick

Lic. ASAF : LX 739

- Secrétaire : VOLVERT Pascal

Lic. ASAF : LX 738

- Trésorier : CATILINA Luc

Lic. ASAF : LX 90086

GESTION DE LA COURSE / Officiels

- **Directeur de course** : DANLOY Bernard

Lic. ASAF : LX 741

- Directeur(s) de course adjoint(s) : BURHAIN Joël

Lic. ASAF : LX 737

- **Secrétaire du meeting** : VOLVERT Pascal

Lic. ASAF : LX 738

- **Directeur de sécurité** : RENSON J-P

Lic. ASAF : LX 736

- **Relation concurrents** : VOLVERT Patrick

Lic. ASAF : LX 739

- Relation concurrents adjoint : HANSSENS Ivan

Lic. ASAF : LX 735

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires sportifs ASAF :

Président du collège :

REISCH John

Lic. ASAF : Bt184

Membres :

VIGNAUX Thierry

Lic. ASAF : Lg554

JENET Michel

Lic. ASAF: Bt112

- Commissaires techniques ASAF :

Président du collège :

LEJEUNE Guy

Lic. ASAF : LX728

Membre :

JACOB J-Louis

Lic. ASAF : LX750

Secrétaire :

RESTIAUX Fabienne

Lic. ASAF : LX731

- Observateur ASAF :

JADOT Jérôme

Lic. ASAF : LG418

- Inspecteur - Sécurité ASAF :

LEJEUNE Guy

Lic. ASAF : LX728

- Médecin épreuve :

Dr MINSIER J-L

n° Inami 1/80553/61/004

- Paramédical épreuve :

VOLVERT Romy

n° Inami 4.41416.24.401

- Ambulance normalisée type 112 :

AMBUCE Rescue Team nv

Nombre : 1

Ambulanciers AMU

Nombre : 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Identification :

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF 2023, du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross », du règlement particulier « Rallye Kart-cross (RKX) » et du présent règlement.

Epreuve comptant pour le

- **Championnat d'AC/KC 2023 de la Fédération Wallonie-Bruxelles**
- **Championnat de la CSAP. Luxembourg AC/KC**
- **Championnat RKX 2023 de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

L'épreuve est OPEN (ENPEA)

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Permanences : Le jour du meeting : **Secrétariat sur circuit**

Avant et après le meeting : Secrétariat (Siège social Ecurie), Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE tél 0032 470 902 973

Timing :

Samedi 5/8 : Début des vérifications administratives et techniques (facultatif mais conseillé) de **16h30 à 19h**

Dimanche 6/8 :

7H15	Début et suite des vérifications administratives
7h30	Début et suite des vérifications techniques
8H15	Début des essais
10H00	Fin des vérifications administratives
10H10	Fin des vérifications techniques
10H15	Fin des essais
10h30	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	1 ^{ère} manche AC/KC et qualification 1 RKX
13H45	2 ^{ème} manche AC/KC et qualification 2 RKX
16H30	3 ^{ème} manche et finales AC/KC et qualification 3 RKX
18h30	Super Finale KC div1 + Demi-Finales et/ou Finales RKX
19H00	Proclamation des résultats et podium

Particularités

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement Particulier « Auto-cross, kart-cross » (partie 1 et partie 2, Chap. VII A des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2023) et du Règlement particulier « Rallye Kart-cross », dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1300cc
Classe 2 : de 1301cc à 1800cc
Classe 3 : de 1801cc à illimité
Junior : jusqu'à 1400cc (**de 14 ans à 18 ans inclus**)

Division 3 : de 0 à illimité

Division 6 : de 0 à illimité

Discipline KART-CROSS

Division 1 : Moteurs moto 4temps 650cc max (**à partir de 16 ans**)

Division 2 : Moteurs moto max 500cc (**à partir de 16 ans**)

Division 3 : Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto max 500cc bridé à 40cv

(**à partir de 12 ans**)

Discipline RALLYE KART-CROSS

Division Junior (de 12 à 16 ans inclus)

Sprint ER6 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc, référencé par la FIA

Junior Sprint CB500 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur HONDA CB500. **Junior**

Sprint Citroën 2cv véhicules équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max

Division Super Sprint (à partir de 16 ans) Les véhicules devront être équipés exclusivement d'un des moteurs suivants, issus d'une production "Moto" d'utilisation routière : YAMAHA R6 (fiche technique SC001) KAWASAKI ZX600 (fiche technique SC002) SUZUKI GSXR600 (fiche technique SC004) YAMAHA MT09 (fiche technique SC005) La cylindrée est limitée à : - 650cc pour les moteurs à 4 temps et à 4 cylindres ; - 850cc pour les moteurs à 3 cylindres.

Division Open 600 (à partir de 16 ans) Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum pourront être utilisés. Au-delà de 650cc il sera possible d'utiliser des moteurs à 3 cylindres maximum et de 850cc maximum.

Division Open 500 (à partir de 16 ans) Réservé aux moteurs Kawasaki ER6 N ou F de 649cc maxi, Honda CB500, Citroën 2cv de 652cc maximum et aux moteurs de 500cc max et à 4 temps.

Division Senior : à partir de 50 ans, Licence « C » minimum, règlement technique OPEN 600.

Article 3 : Participation

1) Tout pilote devra s'inscrire au minimum 8 jours avant l'épreuve.

Les pilotes demandant un Titre de participation journalière « TP-C » (valable seulement pour ce seul meeting) renverront le formulaire de licence TP correctement rempli (acceptation médicale validée par le médecin et l'autorisation parentale légalisée par l'administration communale du lieu de résidence du parent ou tuteur pour les moins de 18 ans) en même temps que leur formulaire d'engagement.

Pour Rappel : les demandeurs de 45 ans et plus seront soumis systématiquement à un ECG à l'effort, qu'ils sollicitent l'obtention d'une licence annuelle ou d'un titre de participation « TP-C ».

Pour les détenteurs d'une licence annuelle ASAF ou VAS ou RACB, le document « copie des licences » sera joint.

IMPORTANT : Il ne sera plus possible de s'inscrire le jour de l'épreuve !

Le bulletin d'engagement, lisiblement complété, devra parvenir :

- Soit par voie postale, au plus tard le lundi 24/7 à
Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE.
- Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le vendredi 28/7

Début des inscriptions le lundi 3 juillet 2023 ; clôture des inscriptions le ven 28 juillet.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 90 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Une réserve pourra être mise en place et communiquée s'il y a lieu par l'organisateur.

2) **Les frais d'inscription s'élèvent à 85 €, assurance comprise.**

Le paiement de l'inscription se fera par virement sur le compte de l'Ecurie :

BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB)

au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au plus tard le 28/7)

communication : nom + prénom + discipline + div + classe.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins **12,50 €** pour frais d'administratifs.

- Licences : Licence annuelle

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence « C » à 30 EUR. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF. Elle est soumise à un agrément médical.

Elle est soumise aussi pour les 45 ans et plus à la réussite d'un test cardiologique à l'effort.

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile ainsi qu'une demande de CAP ASAF (10 €), devront être jointes à la demande.

N.B. : les licences annuelles du niveau requis et en cours de validité délivrées par la VAS autorisent également la participation à cette épreuve.

- Agrément médical

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical.

- Titre de participation (TP-C)

Un titre de participation du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être demandé en même temps que l'inscription ; l'attestation médicale aura été complétée. Son prix est de 15 € (RSG art 2) à ajouter à l'engagement de 85 eur.

Pour les 45 ans et plus, l'examen cardiologique est obligatoire pour la demande d'un titre de participation.

Comme la licence annuelle du même niveau, le titre de participation « TPC » est soumis à un agrément médical, obligatoirement délivré par le médecin de famille du demandeur ou dépositaire de son dossier médical. C'est ce médecin qui décidera si des examens complémentaires sont utiles.

- Agrément médical

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical.

Les titulaires de licences UFOLEP doivent solliciter titre de participation « TP-C » (1 jour) et faire remplir l'attestation d'aptitude médicale par leur médecin de famille.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 4 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 6/8/2023, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : **de 7h15 à 10h00**, pour toutes les catégories.

Ces vérifications pourront éventuellement débuter le samedi 5/8 de 16h30 à 19h.

Article 5 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 6/8/2023, à proximité de la ligne de départ selon le timing suivant : **de 7h30 à 10h10**, pour toutes les catégories. L'organisateur pourra s'il le souhaite mettre en place des vérifications techniques le samedi 5/8 de 16h30 à 19h. **Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.**

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (art 6.6.1), bible ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 6 : Parcours

Situation : Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur : 700 M, 100% terre.

Largeur : de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 6 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1, les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 et RKX seront agrémentées d'un « **joker-lap** ».

Article 7 : Prescriptions de l'épreuve

1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).

2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.

Suite à une interruption de course, en cas de nouveau départ, la grille pourra être complétée au niveau des balises de la ligne d'arrivée à hauteur du feu placé à cet effet, et ce afin de ne pas perturber la mise en place de la grille pour le départ de la catégorie suivante.

3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).

5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.

En auto-cross : une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.

En kart-cross et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.

6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.

7) **Feux rouges arrières « anti-crash »** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7.2 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué ; en cas de dysfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.

8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.

9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 8 : Affichage et classement

- 1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : près du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir Chapitre VII – A - Art. 1.9.6. des Prescriptions Sportives 2023).
- 3) Les concurrents titulaires de "TP-C" prendront les points afférents à leur position au classement de l'épreuve mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats annuels, qui sont, eux, réservés aux seuls licenciés de l'ASAF.

Articles 9 : Proclamation des résultats

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 19H ou au plus tard après officialisation du classement.

Un trophée récompensera les 3 meilleurs classés de chaque catégorie.

L'organisateur pourra éventuellement procéder à la remise des coupes sur podium directement après chaque finale.

Articles 10 : Divers

- 1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.
- 2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par la Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.
- 3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12. Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.
- 4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.
- 5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.
- 6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.
- 7) **Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 5 août de 14H à 22h, le dimanche dès 7H.**

Règlement approuvé par les Commissions Auto Cross / Kart Cross et RKX

LEJEUNE Guy, pour la CSAP. Lux, Licence n° 728, en date du 13 /06/2023.

JADOT Jérôme, pour le GT ASAF, Licence n° 418 en date du 17/06/2023.

BARIO Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Licence n° 11, en date du 20 juin 2023

AC/KC/RKX d'Hives - Ecurie Li Skiron asbl Hives - Erneuville Date : Dimanche 6 août 2023 Bulletin d'inscription à renvoyer <u>soit par voie postale</u> , du 03/07/23 au 24/07 au plus tard à : Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE. <u>Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com</u> au plus tard le vendredi 28/07 N° de compte ECURIE LI SKIRON : BE37 7426 4718 3328 cregbebb					N°
--	--	--	--	--	----

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Discipline :	Division :	Classe :	Ordre de réception
----------------------	--------------------	--------------	------------	----------	--------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Si pseudonyme:					
Né(e) le :		Adresse :		N° :	
Code postal :		Localité :			
Si nous devons vous contacter :					
E-Mail :			Tél/GSM :		
ASAF		VAS		N° de Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA
<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	
Ecurie/Club :					

VEHICULE :	Marque :	Type :
Année de fabrication :		Cylindrée : cc
Numéro attribué à la voiture :	TURBO : OUI / NON	

Auto-Cross	Division 1	Classe 1 (de 0 à 1300 cc) Junior(0 à 1400cc) j De 14 à 18 ans inclus	Classe 2 (de 1301 à 1800 cc)	Classe 3 (1801 cc à illimité)
	Division 3 Division 6	De 0 cc à illimité De 0 cc à illimité		
Kart-Cross	Division 1 Division 2 Division 3	Moteurs libre 650cc maximum carbu ou injection Moteurs moto maxi 500cc Moteurs Citroën 2CV 652cc max ou moto 500 bridé 40 CV		
R K X	Junior SprER6 Junior SprCB500 Junior Spr 2cv Super Sprint OPEN 600 -OPEN 500 -SENIOR	moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc équipés exclusivement du moteur HONDA CB500 équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc max Voir RP. RKX Article 2 pour spécificités		

DISCIPLINE	DIVISION	CLASSE
		AC/KC/RKX : Toutes Divisions, Toutes Classes : Licence "C"
		AC/KC/RKX : Toutes Division, toutes Classes : "TP C"
		voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le / /

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : Si pseudonyme :					Prénom :					Signature				
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type		
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				


VOITURE

Marque - Type	Cyl.	Turbo	Div.	Cla.
	CC	OUI / NON		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	
Sièges	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque / HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	COMMISSAIRE TECHNIQUE
Publicités sur vitres	Licence N° :
Rétroviseurs Ext. / Int.	<u>Nom/Cachet</u> :
Ornement extérieur	
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Elargisseurs de voies	
Pneumatiques	
	TIRAGE :

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour 1 seul meeting et dans les disciplines l'y autorisant)

 Association Sportive Automobile Francophone	<p>Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ; <p><i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i></p>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2023 <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table> N° du TP pour l'épreuve : <table border="1" style="width:100%; height: 20px; margin: 5px 0;"></table>
Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be		

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve : AC KC RXX HIVES championnat FWB 2023	Date : 6 août 2023
--	---------------------------

Certificat médical (Médecin de famille) : OUI	<input type="checkbox"/> TP- C (15 €)
Expérience requise : NON	

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI / NON
Nom :	
Prénom :	Sexe : H F
Rue :	N° : Bte :
Pays :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité : Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	GSM : /
E-mail :	

Age minimum : 12 ans Voir RSG, Article 2 ;
Attention : pour les – de 18 ans, obligation de joindre l'Autorisation Parentale légalisée par l'Administration Communale du lieu du domicile des parents ou du tuteur légal

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 2. l'ASAF et les CSAP ;

Art. 3. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

Art. 4. le ou les organisateurs de la manifestation ;

Art. 5. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

Art. 6. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

Art. 7. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

Art. 8. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;

b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie

c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves

d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le/...../.....**2023**.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois	Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)	
Je soussigné, Dr....., déclare que ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. <p>** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> Date, signature et cachet du médecin examinateur :	ECG d'effort : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Max : 2 années civiles complètes)	
	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :	
	Examen ophtalmo : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20...	
	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :	
Remarque <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"		

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
-------------------------	--------	-----------------	--



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Selayn
 Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95
 E-mail : secretariat@asaf.be
 Site Internet : www.asaf.be

Formulaire d'Autorisation Parentale Demande d'un C.A.P.

Réservé au secrétariat
N° 2023 :

--	--	--	--	--	--

Autorité Parentale de la
licence :

--	--	--	--	--	--

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans)

Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) - Frais administratifs : 10 Euros

En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de **250 Euros**.

Je soussigné(e),

Nom :																																					
Prénom :																					Sexe :	H	F														
Rue :																			N° :			Bte :															
Pays :			C.P. :			Localité :																															
Né(e) le :		-		-		Nationalité :																															
Téléphone fixe :			/																GSM :			/															
E-mail :																																					

agissant en qualité de représentant légal de :

Nom :																								
Prénom :																					Sexe :	H	F	
Né(e) le :		-		-		Nationalité :																		

- a) l'autorise à pratiquer le sport automobile*/ le karting* / le Kart-Cross* / les Disciplines ou Divisions* qui lui sont réglementairement accessibles, dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'ASAF.
 b)* Sollicite pour ma propre personne l'octroi d'un Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP), aux conditions reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF de l'année en cours.
 c) Atteste sur l'honneur que mon fils/ma fille est physiquement apte à la pratique de ces activités et ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

* Biffer éventuellement cette mention, si non désirée

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que mon certificat, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

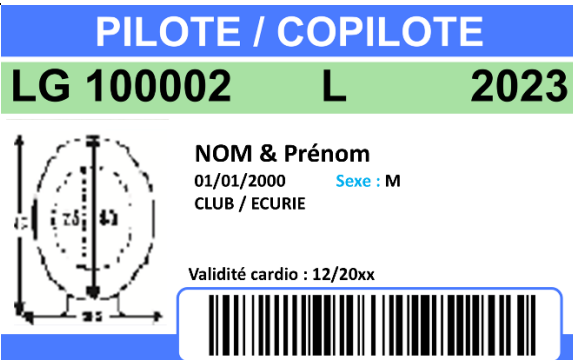
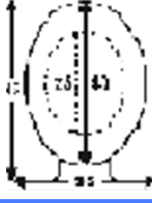

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

**Légalisation de la signature
par l'administration communale du domicile de la
personne ayant autorité sur le mineur :**

Copie de votre licence "sportive" 2023

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP C ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté sur le compte de l'organisateur. Je joins copie de ma licence RACB.
<input type="checkbox"/>	Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP C ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit afférent a été exécuté sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation (figurant sur la licence) de participer à l'épreuve (OPEN uniquement).
Placez ici la copie de votre licence face "année" <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face "photo" Exemple :
2023	 <p> PILOTE / COPILOTE LG 100002 L 2023  NOM & Prénom 01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE Validité cardio : 12/20xx  </p>

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN. L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.